



**PRÉFET DE LA  
RÉGION  
PAYS-DE-LA-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R52-2025-080

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Secrétariat général Commun département 44 /**

R52-2025-11-03-00001 - Arrêté SGCD 44 du 03 novembre 2025 fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2025 pour la région Pays de la Loire (2 pages)

Page 3

Secrétariat général Commun département 44

R52-2025-11-03-00001

Arrêté SGCD 44 du 03 novembre 2025 fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2025 pour la région Pays de la Loire



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
commun  
départemental**

## **Arrêté fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2025 pour la région Pays de la Loire**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**Vu** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**Vu** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

**Vu** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

**Vu** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté du 4 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**Vu** le message du 10 mars 2025 portant autorisation de recrutement pour les corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer dans le cadre du plan de charge initial 2025 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2025 portant ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2025 pour la région Pays de la Loire

**Sur** la proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire Atlantique.

Secrétariat Général Commun Départemental  
10 boulevard Gaston Serpette BP 53 606 - 44 036 Nantes Cedex 01

## ARRETE

**Article 1er :** Le capitaine Alexandre BOINET, chef du groupe de soutien ressources humaines du groupement de gendarmerie du Maine et Loire, est nommé président du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la région de gendarmerie des Pays de la Loire (Angers) organisé au titre de 2025.

**Article 2 :** Mme Émeline BONNEREAU, cheffe du bureau de la mobilité et du recrutement au SGCD44, est nommée vice-présidente du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la Région de gendarmerie des Pays de la Loire (Angers) organisé au titre de 2025.

**Article 3 :** Est désignée en qualité de membre du jury :

- Mme Catherine CAER, adjointe au Chef du bureau de la gestion du personnel pour la région de gendarmerie des Pays de la Loire

**Article 4 :** La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 03/11/2025

Pour le préfet  
et par délégation  
La Secrétaire Générale  
Dominique YANI